

A retourner à partir du
15 septembre 2018

(jusqu'à épuisement
des stocks)

1 seul dossier par enfant



Dossier de demande d'une aide à la pratique sportive 2018 / 2019

Cochez la ou les aides demandées (vérifiez que vous répondez bien aux conditions **page 2**)

Aide DDCSPP

JEUNE CONCERNÉ

ARS AEEH

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél (obligatoire) :

eMail (obligatoire) :

Date de naissance : / /

Quotient Familial :

ASSOCIATION SPORTIVE CONCERNÉE

Nom de l'association sportive: Judo Club du Val d'Adour

Adresse du siège social : 3 bis chemin de la Herray

Code postal : 65500 Ville : Vic en Bigorre

@mail : jcva.vic @ free.fr

Nom, Prénom du Président du club : LAY Dominique

Affilié à la fédération française de : judo FFJDA

Numéro d'affiliation à l'ANCV : 505169E001

(seuls les clubs conventionnés ANCV peuvent faire bénéficier leurs membres des coupons sports).

SPORT CONCERNÉ

Discipline sportive choisie :

Montant de l'adhésion annuelle (cotisation + licence) (1) : €

(1) : hors cours lorsque ceux-ci sont directement versés au professeur et hors équipement sportif

Obligatoire : Numéro de licence (saison 2018-2019) :

Sans le numéro et la photocopie de la licence, les aides ne seront pas délivrées

Partie réservée à l'administration

Aide accordée

..... €

Le : / /

DECLARATION SUR L'HONNEUR DU PRESIDENT DE CLUB

LAY Dominique

Je soussigné

président du club Judo Club du Val d'Adour

- certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document.
- m'engage à faire bénéficier le jeune concerné du montant de l'aide financière qui sera accordée en déduction de l'adhésion de la saison 2018-2019.

Date : / /

Signature du président :

Cachet du club :

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

- 1° photocopie de l'attestation de l'allocation de rentrée scolaire délivrée fin août par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de l'allocation éducation enfant handicapé
- 2° photocopie du justificatif du Quotient Familial avec les dates de naissance des enfants
- 3° une enveloppe timbrée à l'adresse du jeune demandeur (1 par enfant)
- 4° une photocopie de la licence 2018-2019 ou de l'attestation de licence délivrée par la fédération

Rappel des conditions pour demander au moins une aide

Aide DDCSPP (demande à faire avant le 30 novembre 2018)

Attention QF inf à 850

résider dans le département, être né entre 2000 et 2009, bénéficiaire de l'ARS ou AEEH et avoir un QF inférieur à 850 (aide Service : Jeunesse, Sports, Vie Associative)

~~Aide GIP : résider à Aureilhan, Tarbes ou Lourdes, être né entre 2001 et 2012 et avoir un QF inférieur à 700~~

~~Aide Ville de Tarbes : résider à Tarbes, être né entre 2001 et 2012, bénéficiaire de l'ARS ou AEEH ou avoir des ressources inférieures à 15 000€ (par an et par représentant légal)~~

Formulaire à compléter et à retourner avec les pièces justificatives dans UNE des structures suivantes, en fonction de l'adresse du demandeur :

➤ **Communes du 65 : hors TARBES**

A la DDCSPP (Service : Jeunesse, Sports, Vie Associative, Cité administrative Reffye, à Tarbes)